

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20220407_13 du 7 avril 2022

Direction des Finances

L'an deux mille vingt deux, le sept avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 avril 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Benjamin GIRON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Anne-France ARGANS - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anaëlle CAILLET pouvoir à Christine CHALAND

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON

Solange MARTELLACCI pouvoir à Anne-France ARGANS

Paul SACHOT pouvoir à Sandrine GUILLEMIN

Joëlle SECHAUD pouvoir à Bertrand MANTELET

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

Objet : Restructuration du groupe scolaire de la Glacière et demande de subvention

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 30/03/2022

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a approuvé le lancement de l'opération de restructuration du groupe scolaire la Glacière situé au 52-58 rue de la Glacière 69600 Oullins, par la délibération n°20180329_12 du 29 mars 2018. En 2022, la Ville poursuit les travaux du programme.

Pour rappel : depuis sa mise en service, dans les années 70, le groupe scolaire n'avait pas fait l'objet de travaux de réhabilitation. Les locaux étaient peu isolés et leur intérieur exigeait une remise à niveau qualitative.

Des travaux d'entretien et de maintenance du bâtiment et aménagements étaient réalisés pour veiller à la continuité du fonctionnement du groupe scolaire. L'objectif était de répondre aux besoins liés à l'évolution de l'effectif, aux besoins pédagogiques et fonctionnels. Mais, ces opérations s'avèrent insuffisantes.

La restructuration du groupe scolaire permet de répondre à ces besoins et aux nouvelles exigences notamment à la réglementation thermique de 2012 et aux normes de la RT 2020.

Le programme de restructuration du Groupe Scolaire de la Glacière comprend :

- **La construction d'une école maternelle, comportant 5 salles de classe, 1 salle de motricité, 1 salle polyvalente,**
- **La rénovation du bâtiment élémentaire, comportant 6 salles de classe, 1 salle de classe spécialisée (ULIS), 1 salle d'arts plastiques, 1 salle polyvalente,**
- **Le positionnement de locaux communs dont 1 bureau de direction, 1 local médical, 1 BCD, 1 salle des maîtres, 1 bureau mutualisable,**
- **Le repositionnement du restaurant scolaire (démolition et reconstruction) comportant 1 salle de restaurant avec service à table pour les maternelles, 1 salle de restaurant de type self-service pour les élémentaires, 1 office,**
- **Le repositionnement du plateau sportif et la requalification de l'espace public.**

Calendrier des travaux :

Phase concours : avril – juillet 2018

- 29/04/2018 : délibération du Conseil municipal approuvant le lancement de l'opération,
- 02/07/2018 : Avis du jury sur le choix du maître d'œuvre

Phasage des études de projet : mai 2018 – juillet 2019

- Mai 2018 : Constitution du dossier PC
- Janv. à fév. 2019 : Phase APS/DIAG
- Fév. à avril 2019 : Phase APD
- Mai à juillet 2019 : Phase PRO/DCE

Phasage des travaux de projet :

- Sept. 2019 à nov.2019 : Préparation de chantier
- Déc. 2019 à sept.2020 : Phase 1 – construction de l'école maternelle
- Sept. 2020 à juin 2021 : Phase 2 – Réhabilitation bâtiment élémentaire

- Févr. 2021 à mai 2022 : Désamiantage et démolition du bâtiment existant de l'école maternelle et démolition du bâtiment existant, restaurant, VRD
- Mai 2022 à juil. 2022 : Phase 3 bis – Travaux cour élémentaire, préau, parvis
- Juil. 2022 à déc. 2022 : Création de la cour maternelle, de la voie de livraison et du plateau sportif

Montant prévisionnel du programme :

À ce jour, le coût actualisé de l'opération s'élève à 4 554 265,89 € HT (5 465 119,07 € TTC).

La Ville d'Oullins a bénéficié d'une subvention notifiée le 06 novembre 2019 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 300 000 euros.

État récapitulatif des dépenses relatives au programme de la Glacière :

| Code marché | Prestations | Montant du marché HT | TVA | Montant marché TTC |
|--|--|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles : | | 526 361,24 € | 105 272,25 € | 631 633,49 € |
| I1810 | Maîtrise d'œuvre | 477 308,24 € | 95 461,65 € | 572 769,89 € |
| I1902 | Mission de coordination SPS | 13 160,00 € | 2 632,00 € | 15 792,00 € |
| S1824 | Mission contrôle technique | 14 345,00 € | 2 869,00 € | 17 214,00 € |
| S2029 | Contrat assurance | 21 548,00 € | 4 309,60 € | 25 857,60 € |
| Marchés de travaux : | | 3 952 389,56 € | 790 477,91 € | 4 742 867,47 € |
| t2033 | L1 - Désamiantage | 72 040,00 € | 14 408,00 € | 86 448,00 € |
| t2003 | L2- Démolition - curage | 82 916,50 € | 16 583,30 € | 99 499,80 € |
| t2003 | L3 - Gros œuvre | 752 530,65 € | 150 506,13 € | 903 036,78 € |
| t2003 | L4 - Étanchéité | 294 886,62 € | 58 977,32 € | 353 863,94 € |
| t2022 | L5- Menuiseries extérieures | 335 672,00 € | 67 134,40 € | 402 806,40 € |
| t2003 | L6 - Façade ITE ENDUIT | 93 077,99 € | 18 615,60 € | 111 693,59 € |
| t2003 | L7 - Bardage bois et métallique | 167 210,17 € | 33 442,03 € | 200 652,20 € |
| t2003 | L8- Menuiseries | 300 283,09 € | 60 056,62 € | 360 339,71 € |
| t2003 | L9- Cloison doublage faux plafonds | 156 833,14 € | 31 366,63 € | 188 199,77 € |
| t2003 | L10- Carrelage faïence | 61 964,67 € | 12 392,93 € | 74 357,60 € |
| t2003 | L11- Sols souples | 91 788,01 € | 18 357,60 € | 110 145,61 € |
| t2003 | L12- Peinture finition nettoyage | 88 940,59 € | 17 788,12 € | 106 728,71 € |
| t2003 | L13 - Ascenseur | 24 860,78 € | 4 972,16 € | 29 832,94 € |
| t2003 | L14 - Électricité courants fort | 247 590,73 € | 49 518,15 € | 297 108,88 € |
| t2003 | L15- CVC PLOMBERIE SANITAIRE | 379 398,78 € | 75 879,76 € | 455 278,54 € |
| t2003 | L16- Équipement cuisine | 66 818,05 € | 13 363,61 € | 80 181,66 € |
| t2003 | L17 - Terrassement VRD Espace verts | 735 577,79 € | 147 115,56 € | 882 693,35 € |
| Mobilier scolaire et restaurant | | 75 515,09 € | 15 103,02 € | 90 618,11 € |
| F2126 | L1 - Fournitures de mobilier scolaire, éducatif et pédagogique | 66 134,63 € | 13 226,93 € | 79 361,56 € |
| F2126 | L2 - Fourniture de mobilier pour la salle de restauration | 9 380,46 € | 1 876,09 € | 11 256,55 € |
| TOTAL OPÉRATION | | 4 554 265,89 € | 910 853,18 € | 5 465 119,07 € |

La Ville sollicite une aide de la Métropole à hauteur de 1 000 000 € soit une subvention représentant 21.96% du montant total des dépenses HT.

A compter de 2022, la métropole de Lyon a décidé de la mise en œuvre d'une nouvelle aide à l'investissement des communes de son territoire. Cette aide doit permettre d'amplifier les efforts menés par les communes pour répondre aux défis écologiques et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés. Elle vise en particulier à accompagner les communes qui font face à une pression démographique forte.

Ainsi, la restructuration du groupe scolaire de la Glacière permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de réduire le niveau des consommations d'énergie. Les études d'avant-projet ont permis d'envisager des résultats plus ambitieux que ceux de la réglementation. Le bâtiment de l'école élémentaire atteindra le niveau de performance énergétique associé au label BBC-Effinergie Rénovation (Cep ref -40%). Quant au bâtiment de l'école maternelle, ce dernier respectera le niveau de performance imposé par la réglementation (niveau E3C1, RT2012-20%).

Cette opération s'inscrivant pleinement dans les objectifs poursuivis, la Ville sollicitera une subvention au titre de la nouvelle aide à l'investissement des communes décidée par la Métropole de Lyon à hauteur de 1 000 000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 1 000 000 € auprès de la Métropole de Lyon au titre du nouveau dispositif d'aide à l'investissement des communes.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Affichage :

du / / au / /

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille vingt deux, le sept avril

Pour extrait certifié conforme,

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).